

DÉPARTEMENT : MOSELLE**COMMUNE :
DANNE ET QUATRE VENTS****PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	14
Absents :	3

Date de convocation

25/08/2025

Date d'affichage

28/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB : Maire.**

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, André DIEBOLD, FRITSCH Christelle, BRUA Dolorès, MALYK France, SCHEFFLER Sylvain, SANTIAGO Fabrice

Absents excusés : JULLIENNE Michel (procuration à Nathalie LOZITO-URBES), BAE Laetitia (procuration à Jean-Luc JACOB), WATZKY Lionel.

Secrétaire de séance : Alain VALENTIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance. Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur Alain VALENTIN.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2025**

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 3 : CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR : MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du départ en retraite de la secrétaire générale de Mairie en place au courant de l'année 2026, il convient d'embaucher une 2^{ème} secrétaire générale de Mairie pour l'apprentissage des différentes tâches à exécuter et donc de renforcer l'effectif du service administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur à temps complet pour occuper le poste de secrétaire générale de Mairie à compter du 1^{er} octobre 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur, sur la base du 9^{ème} échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique	Technique	Adjoint technique	1	1	35 h
Technique	Technique	Adjoint technique	1	1	17,25 h annualisé
Médico-social	Médico-Social	ATSEM	1	1	29,53 h annualisé
Administrative	Administratif	Adjoint administratif	1	1	6,36 annualisé
Animation	Animation	Animateur	1	1	25,09 annualisé
Animation	Animation	Adjoint d'animation	1	1	14,90 annualisé
Administrative	Administratif	Rédacteur	0	1	35 h
Administrative	Administratif	Attaché territorial	1	1	35 h

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :

- Départ en retraite de la secrétaire en place.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 4 : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres présents que la société RITLENG EARL a fait une demande d'installation d'une conduite d'eau potable afin de desservir le parc à vaches sise section 3, parcelle 96. Pour l'alimentation en eau potable de ce parc à vaches, la société RITLENG EARL doit traverser les parcelles 207, 211, 213 et 215, section 3, appartenants à la commune.

Le raccordement de l'eau sera réalisé au moyen d'une conduite en polyéthylène de diamètre 32 et sera raccordée au regard situé près de la porte du côté du cimetière. Un compteur y sera posé.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorise :

- la société RITLENG EARL à traverser les parcelles 207, 211, 213 et 215, section 3 qui appartiennent à la commune pour l'installation d'une conduite d'eau potable afin de desservir le parc à vaches sise section 3, parcelle 96,
- la mise en place d'une convention à compter de la date de la signature par les parties concernées,
- le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :

- Convention à mettre en place
- Plan avec les parcelles concernées

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 5 : ACCORD POUR VENDRE DES PARCELLES GREVÉES PAR UNE
RESTRICTION AU DROIT DE DISPOSER PRISE AU PROFIT DE LA
COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande formulée par Maître Jean-Marc MARTZEL, notaire à PHALSBOURG (57370), 1b, rue de la Gare, en date du 23 juillet 2025, d'autoriser la vente par Monsieur Christian, Pierre GUISSSE au profit de Madame Sabrina Fabienne Annabelle GUISSSE, des parcelles situées à DANNE ET QUATRE VENTS (57370) cadastrées section 01 n° 246/100 lieudit «village» avec 99 ca et section 01 n° 247/100 lieudit «village» avec 68 ca.

Rappelant que ces parcelles, issues de la division de la parcelle d'origine cadastrée section 01 n° 100, sont grevées d'une restriction au droit de disposer au profit de la Commune en vertu d'un acte de vente du 2 décembre 1987.

Considérant l'intérêt de la Commune de consentir à cette vente tout en demandant le maintien de cette restriction au livre foncier à charge des biens vendus.

Après délibération et à l'unanimité décide :

1°) D'autoriser la vente par Monsieur Christian, Pierre GUISSSE au profit de Madame Sabrina Fabienne Annabelle GUISSSE, des parcelles situées à DANNE ET QUATRE VENTS (57370) cadastrées section 01 n° 246/100 lieudit «village» avec 99 ca et section 01 n° 247/100 lieudit

«village» avec 68 ca.

2°) De requérir le report de l'inscription de restriction au droit de disposer prise au profit de la Commune à charge des biens vendus aux frais de l'ACQUEREUR.

3°) De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, à l'effet de signer tous actes authentiques et tous documents nécessaires pour formaliser les points visés aux 1°) et 2°) ci-dessus.

Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :

- Mail du notaire SCP MARTZEL et RECHENMANN du 23/07/2025

/

DIVERS ET COMMUNICATIONS :

- Une habitante a envoyé une carte postale aux membres du Conseil Municipal en mentionnant : « Je suis en vacances, j'ai donc le temps de laisser mes pensées vagabonder. Et elles se sont arrêtées sur l'idée de tous vous remercier pour votre implication dans le village. Je ne vois pas tout ce qui est vécu et fait, mais ce que j'observe montre qu'il y a un esprit constructif dans notre mairie. C'est donc en partie grâce à vous que j'aime tant vivre à Danne. Merci. »

- Le Maire fait lecture du mot de remerciement de Monsieur Michel JULLIENNE : « Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour votre projet de me mettre à l'honneur au sein du village par la mise en place d'une plaque « JARDIN DES ROSES Michel JULLIENNE ». C'est un honneur et j'ai été très touché par cette marque de reconnaissance, Au nom de la Société d'Arboriculture, je n'oublie pas que sans votre soutien et votre aide financière ainsi que le travail de la petite équipe qui m'entoure ce jardin n'aurait pas vu le jour. La fierté à ce jour est que ce jardin soit reconnu auprès de l'office de tourisme de PHALSBOURG, du club Vosgien et soit une belle image pour le village. Certains mots ont une valeur et en ce jour d'Août le mot RECONNAISSANCE a pour moi une haute valeur, encore MERCI. »

- Prime CEE pour les travaux de rénovation énergétique (changement des lampadaires en LED'S au niveau du village) : la somme de 8 494,00 € pour le changement de 137 lampadaires a été encaissée. Le dossier est clos.

- Le fauchage des accotements a été réalisé ce lundi 1^{er} septembre sur l'ensemble du ban communal.

- Le maire fait lecture de la modification de la délibération concernant le RIFSEEP : le projet de délibération va être soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la

Moselle pour avis. Cette modification passera en réunion au comité technique le 10 octobre 2025 et sera à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance du CM.

- Des travaux de réparation sont à prévoir en-dessous du toit du préau de l'école maternelle.
- Une demande de subvention pour l'année 2026 a été envoyée par l'AMFTELETHON. Un mail leur a été transmis en date du 8/08/2025 pour leur demander de compléter le CERFA obligatoire. La commune est en attente d'une réponse de cette association.
- Aire de jeux et fitness à côté de l'Espace Culturel : les travaux ont démarré ce lundi 1^{er} septembre.
- Le Maire a constaté qu'il y avait énormément de dégâts de sangliers cette année. Il a contacté le Président de la Société de Chasse de Bonne Fontaine qui a le bail de chasse sur notre commune.
- Une caisse en bois prévue pour un nichoir à chouettes nous a été remise par le PETR de SARREBOURG. Dans un premier temps ce nichoir servira comme urne pour y déposer un questionnaire. Tous les habitants de la commune vont être sollicités pour participer à une consultation citoyenne en donnant leur avis sur les changements climatiques et les conséquences sur le territoire de Réserve de biosphère de Moselle Sud.
- Lors de la conférence des maires organisée par la communauté de Communes du Pays de Phalsbourg à WALTEMBOURG, Madame Christelle FRITSCH, Conseillère Municipale a partagé l'expérience de Communes Nature. Une visite de terrain est prévue dans notre commune, afin de faire partager encore plus concrètement notre expérience à d'autres élus et équipes municipales. Une date doit être choisie en respectant le planning de Madame Christelle FRITSCH qui fera la visite dans notre commune. Le Coordinateur Réserve de biosphère de Moselle Sud informera les autres communes et organisera cette visite conjointement avec les services de la Communauté de Commune de Phalsbourg.
- Madame Nathalie LOZITO-URBES, 4^{ème} Adjointe au Maire informe la commune qu'un escape game aura lieu le samedi 20 septembre à l'espace Culturel. C'est ouvert à tout public.
- Le Maire informe les membres présents que le contrat du 2^{ème} ouvrier prendra fin le 30 septembre. Il a réalisé un très bon travail et on a constaté une bonne entente entre les 2 ouvriers. Bon courage à lui pour la recherche d'un nouvel emploi.
- Le propriétaire de l'immeuble 13, rue du Roth souhaite acquérir la parcelle 243 et une bande d'environ 3 mètres de la parcelle 242 afin d'y construire un nouvel immeuble de 4 logements. Les membres présents donnent leur accord pour entamer la procédure d'arpentage et de vente.
- La séance a été levée à 20 heures 30 minutes.

Jean-Luc JACOB, Maire	
Alain VALENTIN, secrétaire de séance	